



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 26964

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. En effet, ceux-ci sont actuellement répartis en deux corps distincts : agents administratifs et adjoints administratifs. Toutefois, il convient de souligner que, quel que soit leur corps d'appartenance, ils exercent le plus souvent des tâches identiques et se voient confier les mêmes responsabilités. Ainsi, si leurs fonctions sont interchangeables en raison des besoins, leurs salaires, quant à eux, sont différents. En 1995, un audit dénommé OMEGA préconisait la fusion de ces deux corps en un corps unique. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend suivre cette suggestion.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26964

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1509

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2051